Commune des Avirons

Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 novembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

16 NOV. 2011

que la convocation du conseil a été faite le **26 octobre 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil onze, le quatre novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean-Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande - M. FERRERE Eric.

Procurations : Mme Sylvaine MEZINO a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Jean-Pierre SERMANDE** a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE
- Principe
- Autorisation de signature

Le Maire propose au Conseil de mettre en œuvre sur le territoire un CLEA avec l'Académie de la Réunion et la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien.

Il s'agit de mettre en place un plan d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de la Commune.

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Ce plan accompagnera les initiatives d'actions et de projets notamment les projets artistiques et culturels (PAC) menées par les encadrants des enfants :

- ✓ des micro-crèches
- ✓ des écoles maternelles et élémentaires
- ✓ du collège
- ✓ du lycée

Le détail de la convention est joint en annexe.

Cette convention vient amender la convention relative aux classes APAC signée le 15 mars 2010 par la ville et l'Académie.

La modification majeure est que la Commune prend en charge directement le coût des projets pour les écoles maternelles et élémentaires au lieu de transiter par une subvention à une association.

La participation correspondante du Rectorat est versée à la ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la convention ;
- le cas échéant autoriser le Maire à la signer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve la convention ;
- autorise le Maire à la signer.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

